

DECLARATION SUR L'HONNEUR AU TITRE DES ASSURANCES CUMULATIVES

L'article L 121-4 du Code des Assurances dispose que « Celui qui est assuré auprès de plusieurs assureurs par plusieurs polices, pour un même intérêt, contre un même risque, doit donner immédiatement à chaque assureur connaissance des autres assureurs ».

Je soussigné, _____ ,

Etre titulaire d'une assurance complémentaire offrant les mêmes garanties que celles _____ proposées par le contrat d'assurance AVA dans le cadre du sinistre référencé en marge :

☐ OUI ☐ NON

Dans l'affirmative, j'ai perçu une indemnisation :

☐ OUI ☐ NON **(Joindre une copie de la lettre de règlement ou de refus)**

IMPORTANT : Toute réticence ou fausse déclaration intentionnelle, omission ou inexactitude est sanctionnée même si elle a été sans influence sur le sinistre, dans les conditions prévues par les articles L 113-8 et L 113-9 du code des Assurances.

Je certifie sur l'honneur que les déclarations ci-dessus sont sincères et véritables.

Fait à :

Le :

Signature :